

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0322**

commune (s) : Saint Priest

objet : Rues Jean-Jacques Rousseau (lot n° 1) et de l'Egalité (lot n° 2) - Emissaire du Plateau Sud-Est (EPSE) - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Kimelfeld, Philip, Arrue, Barge, Mme Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Daclin, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze.

Bureau du 29 septembre 2008**Décision n° B-2008-0322**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Rues Jean-Jacques Rousseau (lot n° 1) et de l'Egalité (lot n° 2) - Emissaire du Plateau Sud-Est (EPSE) - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-6085 en date du 25 février 2008, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de restructuration de réseaux rues Jean-Jacques Rousseau et de l'Egalité à Saint Priest.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 29 août 2008, a classé les offres et a choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1, restructuration de réseaux, rue Jean-Jacques Rousseau - travaux en galerie : entreprise Gantelet Galaberthier pour un montant de 137 293,00 € HT, soit 164 202,43 € TTC,

- lot n° 2, restructuration de réseaux, rue de l'Egalité - travaux à ciel ouvert : entreprise Sogea Rhône-Alpes pour un montant de 297 815,00 € HT, soit 356 186,74 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels liés, pour des prestations de restructuration de réseaux, rues Jean-Jacques Rousseau et de l'Egalité à Saint Priest, avec les entreprises suivantes :

a) - lot n° 1, restructuration de réseaux, rue Jean-Jacques Rousseau - travaux en galerie : entreprise Gantelet Galaberthier pour un montant de 137 293,00 € HT, soit 164 202,43 € TTC,

b) - lot n°2, restructuration de réseaux, rue de l'Egalité - travaux à ciel ouvert : entreprise Sogea Rhône-Alpes pour un montant de 297 815,00 € HT, soit 356 186,74 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement et prévus pour l'exercice 2008 au titre de l'autorisation de programme 0134 - EPSE Saint Priest - restructuration des réseaux, individualisée à hauteur de 550 000 € HT au titre de cette opération par délibération n° 2008-4725 en date du 21 janvier 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2008.